

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : 11 AVRIL 2022

Rapport de Madame Véronique MARCOT, Vice-Présidente

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET GENERAL

Le budget de la Communauté d'Agglomération d'Epinal est réparti entre un budget principal et ses onze budgets annexes hors TVA, représentant en cumulé 212,5 millions d'euros.

Le budget primitif 2022 du budget général s'équilibre à hauteur de 88 381 839 € pour la section de fonctionnement, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à 2021, et 37 482 002 € en investissement.

La construction du budget a été réalisé dans un contexte compliqué et difficile avec :

- l'envolée des coûts énergétiques,
- la poursuite des conséquences de la crise de la COVID sans précédent notamment avec la baisse des recettes fiscales et dont il est difficile encore de mesurer l'ampleur à moyen terme,
- la crise en Ukraine et l'inflation sur les matières premières qui en découlent.

Malgré cela, grâce à d'autres éléments (avec notamment, nous le verrons ultérieurement, la baisse de la contribution au PETR, de l'AGSU, ainsi que des efforts de gestion demandés aux services), nous avons pu aboutir à :

- Intégrer une augmentation de près de 40% sur les fluides dans les équipements (électricité et chauffage) avec 1 740 714 € au BP 2022 (contre 1 249 668 € au CA 2021) ;
- La constitution d'une réserve de fonctionnement de 683 805 € (avec 300 000 € en complément pour les fluides, 200 000 € pour la DRH (en prévision de la revalorisation du point d'indice) et 183 805 € pour les Services) ;
- Un virement à la section d'investissement de 4 977 223 € (4 100 000 € au BP2021) ;
- La constitution d'une réserve d'investissement de 100 000 €.

En section de fonctionnement, nos recettes réelles s'établissent ainsi à 87 046 361 € avec la reprise du résultat.

Celles-ci se décomposent comme suit :

Recettes de fonctionnement	2022
Produit des contributions directes	15 072 560 €
Fraction de TVA compensation de taxe d'habitation	19 150 260 €
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	6 040 823 €
Fiscalité indirecte	10 051 326 €
Fiscalité transférée (TEOM, taxe de séjour) + redevance d'enlèvement des ordures ménagères	10 568 373 €
Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)	10 113 859 €
Fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC)	1 100 000 €
Compensation pour perte de CET (Contribution Economique Territoriale (CFE + CVAE))	1 332 694 €
Recettes des services (équipements sportifs, culturels, social et de loisirs)	3 774 586 €
Autres recettes (subventions, CAF, produits exceptionnels...)	6 339 965 €
Atténuation de charges (chap 013)	117 720 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté 2021	3 384 195 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	87 046 361 €
Amortissements et opérations d'ordre	1 335 478 €
TOTAL BP2021	88 381 839 €

Concernant les recettes de fiscalité et les dotations, nous continuons à subir les conséquences de la crise sanitaire avec une baisse de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Sans refaire l'analyse du compte administratif sur l'évolution de la CVAE, nous pouvons toutefois constater que nous subissons en 2022, une baisse de 543 093 € par rapport à 2021.

Nous avons déjà subi une baisse de 284 867 € en 2021 par rapport à 2020. Ce qui représente une perte cumulée de 810 920 €.

	2020	2021	2022	Perte cumulée 2021/2022
CVAE	6 851 743 €	6 566 876 €	6 040 823 €	
Perte annuelle (€)		-284 867 €	-526 053 €	-810 920 €
Perte annuelle (%)		-4,16%	-8,01%	
Perte par rapport à 2020		-284 867 €	-810 920 €	-1 095 787 €

La fiscalité notifiée par les services de l'Etat est partielle. La construction du budget primitif n'en a été que plus difficile.

En effet, la fraction de TVA, en compensation de la disparition de la taxe d'habitation, nous a été notifiée avec une évolution de 3% par rapport à 2021, alors que la Loi de Finances pour 2022 prévoit 5,4 %.

Après contact avec les services fiscaux, le montant notifié est partiel, et nous pourrions compter sur une évolution de 5,9 % dont les montants complémentaires devraient nous être notifiés en juin.

Concernant la fiscalité directe (taxes foncières, CFE et TH sur les résidences secondaires), la notification des services de l'Etat fait apparaître une évolution de 2,01% des produits fiscaux. Alors, que la revalorisation nominale des bases est prévue pour 3,4% (inflation entre novembre 2020 et novembre 2021).

Nous étions partis, dans nos prévisions, à +5% d'évolution pour la fiscalité directe avec : +3,4% pour l'inflation et +1,6% d'évolution mécanique liée au développement et à la dynamique de notre territoire (évolution moyenne constatée depuis 2017).

Ainsi, la baisse cumulée des montants notifiés et les réajustements opérés sur le budget primitif, engendre une baisse de 357 531 € de produits de fiscalité par rapport à nos prévisions budgétaires présentées lors du DOB.

Les produits de fiscalité et des dotations évolueraient de la façon suivante :

	2021	2022	Evolution €	Evolution %
Fiscalité directe (TF, CFE, TH sur les résidences secondaires)	14 693 580 €	15 072 560 €	378 980 €	2,58%
Fraction TVA pour perte TH	18 083 343 €	19 150 260 €	1 066 917 €	5,90%
CVAE	6 566 876 €	6 040 823 €	-526 053 €	-8,01%
Fiscalité indirecte (TASCOM, IFER, FNGIR, DCRTP, FDPTP)	9 896 520 €	10 051 326 €	154 806 €	1,56%
Dotation DGF	10 262 271 €	10 113 859 €	-148 412 €	-1,45%
FPIC CAE	1 088 281 €	1 100 000 €	11 719 €	1,08%
TOTAL	60 590 871 €	61 528 828 €	937 957 €	1,55%

TASCOM = taxe sur les surfaces commerciales

IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

FNGIR : fonds nationale de garantie de pertes individuelle de ressources (réforme TP)

DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

FDPTP : Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement se décompose entre la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

Pour la CAE, elle s'élèvera en 2022 à :

	2021	2022	Evolution(€)	Evolution (%)
Dotation d'intercommunalité	3 869 957 €	3 861 603 €	-8 354 €	-0,22%
Dotation compensation	6 392 314 €	6 252 256 €	-12 212 €	-2,19%
TOTAL	10 262 271 €	10 113 859 €	-148 412 €	-1,45%

La baisse de notre dotation d'intercommunalité est liée à la baisse de notre population DGF. Celle de notre dotation de compensation est prévue nationalement par une baisse chaque année de l'ordre de 2%.

A noter que le produit exceptionnel pour la compensation de perte de CET diminuera de 416 405 € :

	2021	2022	Evolution(€)	Evolution (%)
Produit exceptionnel (compensation pour perte de CET)	1 749 099 €	1 332 694 €	-416 405 €	-23,81%

* * * * *

* * * * *

Les dépenses de fonctionnement s'établissent quant à elles à 88 381 839 € :

	2022
Atténuation de produits	37 124 654 €
Dont :	
Attributions de compensations	26 642 000 €
Reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	9 955 111 €
Reversement de la taxe de séjour	319 000 €
Charges à caractère générale	10 030 832 €
Dont :	
Reversement de la redevance d'enlèvement des OM au SICOTRAL	393 000 €
Charges de personnel et frais assimilés	19 380 560 €
Dont :	
Charge de personnel	17 221 659 €
Mutualisation de services avec les Communes membres	2 158 901 €
Autres charges de gestion courante	13 001 524 €
Dont :	
Versement de la contribution au SDIS	3 478 732 €
Subventions versées aux associations	2 249 455 €
Déficit des budgets annexes	1 510 000 €
Charges financières (intérêts d'emprunts, frais bancaires...)	378 820 €
Charges exceptionnelles (titres annulés, prix, assurances...)	245 980 €
Amortissement et opérations d'ordre	2 558 441 €
Dépenses imprévues (réserve de fonctionnement)	683 805 €
Virement à la section d'investissement	4 977 223 €
TOTAL	88 381 839 €

La structure de nos dépenses réelles de fonctionnement est marquée par les reversements de fiscalité (taxe sur les ordures ménagères et redevance des ordures ménagères, taxe de séjour ou attributions de compensation), qui constituent les principaux postes de dépenses pour un total de 37 124 654 €, soit près de 42 % de nos dépenses totales de fonctionnement (sommes qui ne font donc que "transiter" par la CAE).

Les attributions de compensation seules s'élèvent à 26 642 000 €, soit 33 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère générale (chapitre 011) s'établissent à 10 030 832 € (contre 7 688 073 € en 2021).

Charges à caractère générale (chapitre 011)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Direction				
COMMUNICATION	129 207 €	93 428 €	93 204 €	205 350 €
CULTURE ET ANIMATION	822 425 €	881 384 €	658 688 €	944 427 €
ADMINISTRATION GENERALE	1 254 718 €	1 699 774 €	1 301 266 €	1 220 086 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	178 049 €	198 360 €	209 349 €	504 543 €
PETITE ENFANCE	1 690 533 €	1 503 287 €	1 584 419 €	1 761 879 €
ENSEIGNEMENT	83 316 €	68 499 €	74 316 €	70 920 €
ENVIRONNEMENT GEMAPI	450 798 €	465 347 €	362 092 €	511 356 €
HABITAT ET AMENAGEMENT DURABLE	1 117 599 €	687 933 €	627 707 €	754 446 €
RESSOURCES HUMAINES	25 333 €	83 156 €	96 817 €	134 420 €
SOCIAL	61 209 €	30 389 €	93 405 €	96 565 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 840 639 €	1 720 062 €	1 716 122 €	2 304 917 €
TECHNIQUE VOIRIE	592 230 €	375 242 €	503 223 €	629 034 €
TOURISME	125 050 €	145 341 €	258 561 €	742 405 €
CPTCE SUR SECTEUR VAL DE VOGUE	100 692 €	106 146 €	108 905 €	150 484 €
Total Charges à caractère générale	8 471 799 €	8 058 346 €	7 688 073 €	10 030 832 €

Entre le réalisé 2021 et le BP 2022, les dépenses courantes de gestion des services augmentent de 30 %.

Mais il faut tout d'abord comparer 2021 à 2019 (avant crise sanitaire) et lisser l'augmentation sur trois ans. Il faut également comparer l'évolution à périmètre constant en neutralisant les transferts de compétences et d'équipements entre ces trois années : les transferts de compétences générant une augmentation des dépenses des services mais générant des recettes par la baisse des attributions de compensation par exemple.

Le Tourisme voit une forte augmentation entre 2021 et 2022. Cela est lié principalement à l'ouverture du stade d'eaux vives sur le site du Port d'Epinal (176 770 €) et la reprise sur cette Direction de la participation à l'Office de Tourisme (376 000 €) mise auparavant sur le budget Administration Générale.

L'évolution de la Direction du Développement Economique est liée à l'ouverture de l'Hôtel Innovation Bois et des activités de la Boîte et de la Fabrique à Entreprendre.

L'évolution de la Direction des Equipements Sportifs est liée à la reprise des stades dont la période COVID limitait l'impact en 2020 et 2021.

* * * * *

Des études subventionnées sont également prévues à hauteur de 382 510 € avec notamment :

Intitulé	Dépense (€)
Etude GEMAPI sur les zones humides	150 000 €
Etude plateforme biomasse	12 500 €
Etude suppression des chaudières fioul	25 000 €
Plan de gestion adaptation au changement climatique	20 000 €
Etude stratégique de préfiguration du projet culturel	50 000 €
Projet de territoire	45 240 €
Etudes revitalisation avec les Communes	30 000 €
Etude complémentaire galeries Forteresse de Châtel-sur-Moselle	12 000 €

* * * * *

Le budget ressources humaines de 17 221 659 € est en hausse de 8,65 % vis-à-vis du réalisé 2021 (15 850 405 €).

Des recrutements pour renforcer nos Services sont envisagés avec de nombreux postes financés et des recettes prévues à hauteur de 832 491 €.

En coût net, l'évolution est de 6,83 % :

	Coût RH	Recettes RH	Coût net	Evolution
CA 2021	15 850 405 €	509 701 €	15 340 704 €	
BP 2022	17 221 659 €	832 491 €	16 389 168 €	6,83%

Concernant ce coût net, on notera essentiellement le GVT (glissement vieillesse technicité) de l'ordre de +3 % ainsi que différentes nouvelles charges donnant lieu à des baisses d'autres dépenses (ALEC pour 110 K€, GIP ITE FOB, médiathèque de Xertigny pour 35 K€, SEM Développement économique pour 80 K€...).

A titre indicatif, le tableau ci-dessous recense les principaux équipements et services communautaires avec intégration de la masse salariale :

Direction Service	Dépenses	Recettes	Coût hors masse salariale	Masse salariale prévisionnelle	Coût (y compris masse salariale)
COMMUNICATION					
COMMUNICATION	208 850 €	10 500 €	198 350 €	262 515 €	460 865 €
CULTURE ET ANIMATION					
ORCHESTRE PROFESSIONNEL	58 900 €	15 000 €	43 900 €	31 832 €	75 732 €
RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE	653 400 €	213 900 €	439 500 €	1 656 568 €	2 096 068 €
ECOLE DE MUSIQUE THAON LES VOSGES	10 470 €	23 000 €	-12 530 €	288 335 €	275 805 €
BIBLIOTHEQUE THAON LES VOSGES	16 904 €	0 €	16 904 €	163 361 €	180 265 €
BIBLIOTHEQUE DEYVILLERS	3 060 €		3 060 €	31 496 €	34 556 €
CONSERVATOIRE GAUTIER EPINAL	90 772 €	185 100 €	-94 328 €	2 514 134 €	2 419 806 €
CLASSE THEATRE	10 180 €	7 600 €	2 580 €	1 203 €	3 783 €
BASE ROLAND NAUDIN	89 976 €	35 000 €	54 976 €	312 908 €	367 884 €

CENTRE CULTUREL NOMEY	29 900 €	0 €	29 900 €		29 900 €
SALLE POLYVALENTE CHAVELOT	36 210 €		36 210 €		36 210 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					
FABRIQUE ENTREPRENDRE	42 645 €	35 820 €	6 825 €	263 059 €	269 884 €
PETITE ENFANCE					
CRECHE PREMIERS PAS GOLBEY	68 300 €	295 000 €	-226 700 €	543 689 €	316 989 €
CRECHE PETITS CROCO XERTIGNY	39 970 €		39 970 €	261 470 €	301 440 €
CRECHE LOUPIOTS DINOZE	305 050 €	307 000 €	-1 950 €		-1 950 €
CRECHE SUCRE ORGE POUXEUX	261 580 €	249 000 €	12 580 €		12 580 €
CRECHE COCCINELLE CHARMES	521 050 €	460 000 €	61 050 €		61 050 €
PPE CRECHE EPINAL	146 709 €	1 065 000 €	-918 291 €	1 269 375 €	351 084 €
CRECHE FAMILIALE	7 035 €	382 000 €	-374 965 €	546 367 €	171 402 €
RAM	40 035 €	268 300 €	-228 265 €	256 599 €	28 334 €
CRECHE PAIN D EPICES DEYVILLERS	305 050 €	257 000 €	48 050 €		48 050 €
CRECHE LES DOUDOUS THAON LES VOSGES	70 130 €	528 500 €	-458 370 €	677 194 €	218 824 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
CENTRE D'ETUDES JURIDIQUES	55 020 €		55 020 €		55 020 €
ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE	770 250 €		770 250 €		770 250 €
CROUS	133 050 €	55 000 €	78 050 €	61 296 €	139 346 €
AGSU	140 300 €	69 000 €	71 300 €		71 300 €
ENSTIB	75 000 €		75 000 €	89 795 €	164 795 €
CESS	45 000 €		45 000 €		45 000 €
ENVIRONNEMENT					
ATELIER OLIMA CENTRE TECHNIQUE DES FORGES	10 000 €		10 000 €	251 310 €	261 310 €
HABITAT					
GENS DU VOYAGE	8 000 €	500 €	7 500 €		7 500 €
HAB 82 AGV EPINAL	170 900 €	56 000 €	114 900 €		114 900 €
AGV GOLBEY	62 166 €		62 166 €		62 166 €
AGV THAON LES VOSGES	101 060 €	0 €	101 060 €		101 060 €
SOCIAL					
PORTAGE DE REPAS	22 300 €	24 500 €	-2 200 €	29 013 €	26 813 €
SUIVI RSA	3 033 €	125 000 €	-121 967 €	120 412 €	-1 555 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS					
PISCINE CHAPELLE AUX BOIS	16 820 €	6 800 €	10 020 €	11 558 €	21 578 €
PISCINE CHARMES	23 905 €	5 500 €	18 405 €	8 768 €	27 173 €
PISCINE OLYMPIQUE ROGER GOUJON EPINAL	679 420 €	491 000 €	188 420 €	863 815 €	1 052 235 €
PISCINE IRIS EPINAL	134 960 €	35 000 €	99 960 €	97 167 €	197 127 €
PISCINE GERMAIN CREUSE GOLBEY	100 140 €	40 000 €	60 140 €	189 434 €	249 574 €
PISCINE LEDERLIN THAON LES VOSGES	130 040 €	55 000 €	75 040 €	225 990 €	301 030 €
SALLE FERNAND DAVID GOLBEY	32 180 €		32 180 €	20 168 €	52 348 €
PATINOIRE EPINAL	425 747 €	423 500 €	2 247 €	454 603 €	456 850 €
EQUIP SPORTIF OLIMA	61 117 €	0 €	61 117 €	894 €	62 011 €
GYMNASE DE LA POSTE THAON LES VOSGES	40 467 €	0 €	40 467 €	34 442 €	74 909 €
SALLE DES SPORTS CHAVELOT	11 550 €		11 550 €	29 470 €	41 020 €
STADE DE LA COLOMBIÈRE EPINAL	91 410 €	0 €	91 410 €	184 183 €	275 593 €
GYMNASE LAPICQUE EPINAL	32 365 €	0 €	32 365 €	106 656 €	139 021 €
GYMNASE LA VOGUE LES BAINS	14 200 €	15 000 €	-800 €		-800 €
CENTRE EQUESTRE OLIMA	27 072 €	5 500 €	21 572 €		21 572 €

PALAIS DES SPORTS EPINAL	74 763 €		74 763 €	131 359 €	206 122 €
STADE ARCHETTES	14 000 €		14 000 €		14 000 €
STADES THAON LES VOSGES	116 568 €		116 568 €		116 568 €
STADES CHARMOIS L ORGUEILLEUX	15 334 €		15 334 €		15 334 €
STADES CHAVELOT	22 723 €		22 723 €		22 723 €
STADES SOBA EPINAL	32 397 €	0 €	32 397 €	155 797 €	188 194 €
STADES NOMEXY	32 345 €		32 345 €		32 345 €
STADE MORIVILLE	11 313 €		11 313 €		11 313 €
STADE PADOUX	23 206 €		23 206 €		23 206 €
STADE PORTIEUX	9 658 €		9 658 €		9 658 €
STADE URIMENIL	17 616 €		17 616 €		17 616 €
STADE UZEMAIN	5 900 €		5 900 €		5 900 €
STADE VINCEY	27 800 €		27 800 €		27 800 €
STADES XERTIGNY	52 164 €		52 164 €		52 164 €
GYMNASE RENE ZALAFFI CHATEL SUR MOSELLE	38 000 €		38 000 €		38 000 €
GYMNASE MAURICE BARRES CHARMES	26 000 €		26 000 €		26 000 €
GYMNASE BERNARD JUTEAU THAON LES VOSGES	31 300 €		31 300 €		31 300 €
STADE DIDIERJEAN CHARMES	30 281 €		30 281 €		30 281 €
STADE LES CHARMOTTES CHARMES	29 696 €		29 696 €		29 696 €
STADE HADOL	17 205 €		17 205 €		17 205 €
STADE CHAUMOUSEY	4 875 €		4 875 €		4 875 €
STADE UXEGNEY	5 275 €		5 275 €		5 275 €
TECHNIQUES					
ATELIER OLIMA CENTRE TECHNIQUE DES FORGES	43 156 €	35 000 €	8 156 €	251 309 €	259 465 €
SECTEUR LA VOGUE LES BAINS					
ESPRIT LIBRE VOGUE LES BAINS	59 480 €	720 €	58 760 €	93 723 €	152 483 €
CINEVOGE	26 500 €	20 500 €	6 000 €	10 886 €	16 886 €
RESEAU ECOLES	13 150 €	0 €	13 150 €	13 842 €	26 992 €
POLITIQUE JEUNESSE	40 000 €	5 000 €	35 000 €		35 00 €

* * * * *

En second lieu, nous noterons les dépenses liées aux contributions aux autres établissements publics pour un montant de 8,9 M€ :

Contributions aux établissements publics	BP 2022
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	3 478 732 €
La Souris Verte EPA	920 000 €
BA Scènes-Vosges	910 000 €
Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL)	753 900 €
Syndicat mixte du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	687 327 €
Office de Tourisme	456 000 €
Syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales	399 249 €
SICOTRAL (reom)	393 000 €
Syndicat mixte Moselle Amont	334 946 €
Syndicat mixte du Sillon Lorrain	130 000 €
CROUS	115 000 €
Office de Tourisme promotion du Centre des Congrès	80 000 €
Office de Tourisme - Mission SEV Port d'Epinal	45 375 €

CESS (enseignement supérieur)	45 000 €
ENSTIB (enseignement supérieur)	40 000 €
GIP Sillon Lorrain (BMI)	37 000 €
ENSTIB (défis du bois)	35 000 €
Mon avis citoyen Cities zen	28 107 €
Syndicat départemental d'assainissement non collectif des Vosges (SDANC)	9 500 €
EPTB secteur Meurthe Madon	5 200 €
Comité d'itinéraire véloroute V50	5 000 €
Syndicat mixte pour l'informatisation communale (SMIC)	4 050 €
TOTAL	8 912 386 €

* * * * *

Les subventions de fonctionnement et différentes cotisations d'adhésion aux associations et établissements publics s'élèvent quant à elles à 2,1 M€ avec principalement :

Direction	Subvention aux associations	BP 2022
SOCIAL	Jeunesse et Culture	339 000 €
CULTURE	Vosges TV SEM	300 000 €
TOURISME	GESN (club canoë kayak Golbey Epinal Saint-Nabord)	153 500 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	AGSU	125 800 €
SOCIAL	Mission Locale	115 386 €
PETITE ENFANCE	ASSOCIATION CRECHE BOUT'CHOU	95 000 €
TOURISME	Association du Vieux Châtel	94 000 €
PETITE ENFANCE	ASSOCIATION CRECHE POUSSE POUSETTE	92 000 €
RH	Comité d'Action Sociale Epinal	79 205 €
DEVPT ECQ	Association DHDA	75 000 €
DEVPT ECQ	Locappy	70 000 €
DEVPT ECQ	Vosj'Innove	60 000 €
TOURISME	Association de restauration du Donjon de Fontenoy-le-Château	50 000 €
DEVPT ECQ	PETVA (Pôle EcoTerr Vosges Alimentation)	40 000 €
CULTURE	Ecole musicale de Chavelot	36 000 €
SOCIAL	Unité médico judiciaire	32 685 €
CULTURE	Atelier Image Plus (soutien numérisation)	32 000 €
DEVPT ECQ	Aides à la location immobilière	32 000 €
DEVPT ECQ	TZLCD Territoire zéro chômeur de longue durée	30 000 €
CULTURE	Val de Vôge (Harmonie La Balnéenne)	29 100 €
CULTURE	Vosges TV (tournage BMI)	20 000 €
CULTURE	Image Est	20 000 €
SOCIAL	APS VOSGES Sport santé (Activité Physique Santé Vosges)	20 000 €
DEVPT ECQ	SEM Développement Economique	15 000 €
DEVPT ECQ	Convention PLATO Région Grand Est	15 000 €
DEVPT ECQ	PEEL (CCI)	11 650 €
TOURISME	Club Hôtelier d'Epinal	11 500 €
DEVPT ECQ	DLA (Dispositif Local d'Accompagnement à l'économie)	10 900 €
DEVPT ECQ	Convention couvés La Boëte	10 500 €
DEVPT ECQ	CINESTIC	10 000 €

* * * * *

A cela s'ajoute la participation du budget général aux budgets annexes pour un montant total de 1 510 000 €, contre 2 043 000 € en réalisé 2021, soit une baisse de 533 171 € du fait de la baisse de la contribution au budget annexe zones économiques liées à la vente de terrains engagées sur la zone Epinal-Nomexy notamment).

Budget Annexe	Montant CA 2021	Montant BP 2022
Zones Economiques	1 039 500 €	120 000 €
Zones d'activité Hermitage	34 832 €	0 €
Scènes-Vosges	610 000 €	910 000 €
Locations Commerciales	358 839 €	480 000 €
TOTAL	2 043 171 €	1 510 000 €

* * * * *

Enfin, les frais financiers relatifs à la dette et aux lignes de trésorerie représentent 372 000 €, contre 427 676 € en 2021, soit une baisse prévisionnelle de près de 57 K€ suite à la renégociation de trois emprunts en 2021 et à la fin de 4 prêts en 2021 dont les taux d'intérêt étaient compris entre 2 % et 5,65 %.

La structure de notre dette sur le budget général, constituée de 68 % d'emprunts à taux fixe, est rassurant dans le contexte actuel. Les prévisionnistes n'envisagent pas d'augmentation des taux directeurs avant septembre par la Banque Centrale Européenne si cela était envisagée. La structure de notre dette, constituée par 32 % de prêts à taux variable, dont les taux ont été négociés très bas (taux moyen des emprunts variables de 0,56 %) présentent peu de risque d'augmentation conséquente des charges d'intérêt.

* * * * *

Comme évoqué, ce budget intègre par ailleurs une réserve de fonctionnement à hauteur de 683 805 € en dépenses imprévues.

L'équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager un virement à la section d'investissement de 4 977 223 €.

* * * * *

En matière d'investissement, il est envisagé la poursuite des projets dans des domaines aussi variés que le développement économique, le sport, la culture, la petite enfance ou encore le tourisme pour améliorer notre attractivité et notre dynamisme, et répondre à la qualité de vie de nos administrés.

Afin de réaliser nos ambitions, nous pouvons compter sur les recettes suivantes en intégrant les restes à réaliser 2021 :

	€	%
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 703 296 €	4,54%
Virement de la section de Fonctionnement	4 977 223 €	13,28%
Subventions	13 653 237 €	36,43%
Emprunt nouveau	7 881 614 €	21,03%
Fonds de compensation de la TVA	5 026 906 €	13,41%
Opérations pour compte de tiers	945 125 €	2,52%
Immobilisations financières	136 160 €	0,36%
Amortissements et opérations d'ordre	3 158 441 €	8,43%
	37 482 002 €	100,00%

Concernant la reprise des immobilisations financières, il s'agit :

- de la participation au fonds associatif de l'association Territoire Zéro Chômeur 88 avec droit de reprise (équilibrée en dépenses / recettes) pour 70 000 €.
- de la récupération du dépôt de garantie des locaux du siège de Golbey pour un montant de 16 160 €.
- du remboursement du fonds résistance pour un montant de 50 000 € (avances remboursables consenties aux entreprises par la Région dans le cadre de la crise sanitaire).

* * * * *

Concernant les emprunts :

En 2022, nous nous désendetterons de 5 087 490 € par le remboursement du capital des emprunts du budget général et annexes :

Remboursement 2022 du capital des emprunts :	5 087 490 €
dont :	
Budget général	3 838 046 €
Scènes-Vosges	242 008 €
Souris Verte	350 163 €
Locations commerciales	293 432 €
Zones Economiques	309 695 €
Zone Hermitage	54 146 €

Il convient de déduire 60 000 € qui correspond à l'annuité de l'emprunt de 1,2 M€ pour la SEM TERR'ENR réalisé en 2020 (qui sera donc amené à s'éteindre).

Et l'emprunt spécifique de 2 M€ pour la Maison de l'Habitat sur 20 ans avec un remboursement en capital de 100 000 € par an.

Le nouvel emprunt à endettement constant s'élèvera à 4 927 490 €.

Mais compte tenu des difficultés qui vous ont été présentées (conséquence de la crise sanitaire, contexte inflationniste sur les fluides et les matières premières, etc.), et compte tenu des ambitions pour notre territoire telles que Monsieur le Président a pu vous les présenter, il nous a paru opportun de réaliser un nouvel emprunt de 2,8 M€.

Par conséquent, nous vous proposons pour 2022, un emprunt total de 7 727 490 € :

Emprunt 2022 :	
Nouvel emprunt potentiel	5 087 490 €
Dédution emprunt SEM TERR'ENR	-60 000 €
Emprunt spécifique Maison de l'Habitat	-100 000 €
Nouvel emprunt endettement constant :	4 927 490 €
Emprunt Maison de l'Habitat	+1 200 000 €
Emprunt complémentaire	+1 600 000 €
Nouvel emprunt BP 2022 :	7 727 490 €

Les économies de fonctionnement dégagées par la suppression du loyer et charges de la Maison de l'Habitat permettront de rembourser cet emprunt spécifique par l'augmentation de notre capacité d'autofinancement (CAF) dès 2022.

Nous avons actualisé en budgets consolidés le calcul de la CAF et le nombre d'années de remboursement de nos emprunts avec sur la base d'un CRD (capital restant dû) de :

CRD au 01/01/2022	47 794 936 €
Remboursement capital des emprunts :	-5 087 490 €
Nouvel emprunt :	+4 927 490 €
Emprunt complémentaire Maison de l'Habitat :	+1 200 000 €
Emprunt complémentaire travaux d'investissement :	+1 600 000 €
CRD au 31/12/2022	50 434 936 €

La CAF brute s'élèvera en budgets consolidés à 7,9 M€ et le nombre d'années de CAF pour rembourser les emprunts s'élèvera à :

- 6 ans à endettement constant ;
- 6,37 ans en intégrant le nouvel emprunt de 2,8 M€ ;
- 8,52 ans en neutralisant les 2 M€ de recettes exceptionnelles sur le budget annexe zones économiques.

* * * * *

Les dépenses d'investissement s'établissent à hauteur de 37 482 002 € avec les restes à réaliser :

	2022
Résultat d'investissement reporté	10 105 048 €
Amortissements et opérations d'ordre	1 935 478 €
Emprunts	3 838 046 €
Opérations d'investissement	18 923 463 €
Opérations pour compte de tiers (PIG Habitat)	410 000 €
Subventions d'équipements versées (fonds de concours, ...)	2 097 967 €
Autres immobilisations financières (Territoire zéro chômeurs)	70 000 €
Dépenses imprévues (réserve)	100 000 €
Titre de participation (SCIC PIL 88)	2 000 €
TOTAL	37 482 002 €

Pour les opérations réelles, avec un total de 18,9 M€ (y compris les restes à réaliser), nous retrouvons :

↪ Grosses opérations (10 371 400 €) : stade d'eaux vives, Maison Habitat, Gymnase Lapique, Hôtel Innovation Bois, Haut-débit, Gymnase de La Vôge les Bains

↪ Dépenses pour les services : 752 800 € (informatique, véhicules, matériel, mobilier...)

↪ Stades de foot : 1 865 200 € (sur 10 sites différents)

↪ Petite enfance : 269 500 € (aires de jeux....)

↪ Culture : 1 426 700 € (BMI, Centre Culturel Nomexy, Médiathèque Golbey....)

↪ Sports : 649 000 € (piscines, gymnase, centre équestre, patinoire....)

↪ Entretien patrimoine (1 794 400 €) : voirie (220 000 € en investissement et 550 000 € en fonctionnement essentiellement en zones Eco, ensemble des bâtiments, P3 chauffage, Marché Bons de Commande....)

↪ Aides (Habitat) : 850 600 €

↪ GEMAPI/ Environnement/ Pluvial : 1 126 700 €

↪ Tourisme (976 300 €) : véloroute, Bouzey, Fontenoy-le-Château, Châtel

↪ ECONOMIE (803 300 €) : subventions, ENSTIB, IUT.... (hors budgets annexes, zones économiques et locations commerciales pour 600 000 € complémentaires).

↪ Economies d'énergie (INTRACTING) : 276 000 €

* * * * *

Il vous est ainsi proposé :

D'ADOPTER le budget primitif 2022 du Budget Principal selon les équilibres budgétaires suivants :

- voté par chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres opérations d'équipement,
- voté par chapitres pour la section de fonctionnement,
- avec reprise des résultats et des restes à réaliser, après le vote du CA de 2021 et dont l'équilibre budgétaire peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	37 482 002,38 €	88 381 839,00 €
Recettes	37 482 002,38 €	88 381 839,00 €

DE PRECISER que les dépenses relatives au compte « 6232 » sont toutes des dépenses liées à l'organisation de manifestations à caractère artistique, culturel, sportif, touristique (feux d'artifices, spectacles,...) et relatives à la petite enfance (goûters, évènements avec les familles, spectacles...).

D'APPROUVER l'ajustement des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) comme suit :

Opération AP/CP 5001 : Programme d'intérêt général de l'habitat 2018/2020 :

AP PIG 2018-2020 (€ TTC)		Réalisé antérieur 2018-2020	CP 2022
<i>Aides directes CAE</i> 20422	557 303,67	407 303,67	150 000

Opération AP/CP 5002 : Maison de l'Habitat et du Territoire :

AP MHDD (€ TTC)		Réalisé antérieur	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Dépenses	8 586 614	4 858 583	2 970 538	269 950	119 950	367 593

DE PRECISER que les crédits seront inscrits au BP 2022 et suivants du budget général.